

# Lérins : des cabanons sous surveillance

Transformations irrégulières, dessous de table (?) entre locataires, l'Association de défense du patrimoine historique du site des îles de Lérins devrait porter plainte prochainement



Certains cabanons de Sainte-Marguerite auraient été sujets à agrandissements et transformations. Or l'île est classée depuis 1930 et aucune modification ni construction nouvelle ne peut avoir lieu. (Photos William Dupuy)

Seraient-ce les us et coutumes appliqués aux cabanons de l'île Sainte-Marguerite et l'accord des municipalités successives qui pourraient être prochainement mises en cause ?

Car l'affaire de ces petites maisons insulaires, soulevée par Jacques Murisasco, président de l'Association de défense du patrimoine historique et du site de l'île Sainte-Marguerite, risque de faire grand bruit. Après une longue enquête, avec documents à l'appui, celui-ci s'apprête à porter plainte auprès du tribunal administratif.

## Transformations illégales

La raison ? Les pratiques, qu'il juge irrégulières et illégales concernant ces cabanons, "locaux d'agrément dépendant du domaine privé de la ville de Cannes" comme le souligne le

cahier des charges daté du 28 octobre 1974. Une affaire qui avait d'ailleurs fait l'objet de questions de la part d'Albert Peyron, élu FN, lors du dernier conseil municipa-

l. "Ce cahier des charges n'a jamais été respecté", insiste Jacques Murisasco. Et ce dernier de lister l'ensemble des irrégularités relevées depuis 1976 : transformations ou agrandissements illégaux, constructions sur le domaine de l'Office National des Forêts ; deux kiosques du restaurant l'Escale qui n'apparaissent sur aucun relevé ; deux monuments historiques (un puits et un lavoir) "annexés" ; le local de la base de voile, propriété de l'ONF louée à la ville, et dont la surface a été

## Des pratiques en place depuis des années

### Droits au bail revendus entre locataires ?

### Bientôt une action justice

augmentée, installations définitives... Autant de modifications pourtant interdites depuis le classement de Sainte-Marguerite en 1930.

Des pratiques que semble igno-

rer cette résidente de l'île : "Ici, chacun se débrouille. Ce qui est certain c'est que lorsqu'on demande des travaux de réhabilitation à la mairie, on n'obtient jamais rien".

## Transactions entre locataires ?

"Je n'incrimine pas ceux qui sont sur l'île, mais les municipalités successives qui ont toujours fermé les yeux, laissé faire n'importe quoi et ne se sont jamais inquiétés de l'île", s'emporte Jacques Murisasco.

Mais ce n'est pas tout. Ainsi l'association estime que la mairie ne perçoit plus certains loyers et certaines charges. Mieux encore puisqu'elle affirme que certains n'ont pas hésité à vendre leur bail à de nouveaux locataires ! Ainsi, ce droit d'entrée aurait régulièrement, et à plusieurs reprises, dépassé les 300 000 francs. Et on murmure même qu'un agent municipal aurait déboursé en juin dernier 800 000 francs pour un pied-à-terre !

"J'ai toujours entendu dire que les cabanons se vendaient et se revendaient. Mais quand il y a eu des accusations précises, on n'a jamais eu de preuves", coupe Frédéric Armaroli, adjoint aux ports, façade maritime et littoral.

Ce que, cette fois, l'association de défense tentera de prouver.

Rafaël PERROT.

## Un patrimoine communal étrangement géré

Les 21 cabanons recensés sur l'île Sainte-Marguerite appartiennent à la ville depuis 1930 et sont loués entre 3 000 et 15 000 francs par an.

Selon le cahier des charges daté de 1974, "aucune location ne sera plus consentie à quiconque n'attestera pas posséder de profondes attaches familiales à Cannes" (art.3) ; ou encore que "à titre gratuit ou onéreux, les locataires en cours ou en fin de location, n'auront en aucune circonstance, ni le droit de sous-louer, ni le pouvoir de céder, ni la liberté de présenter un successeur" (art.4).

Aujourd'hui, d'après l'Association de défense du patrimoine historique et du site des îles de Lérins, sept cabanons (n° 5, 9, 11 RDC, 13 RDC, 21, 22, 23 sur le plan

cadastral) appartiennent à des familles cannoises.

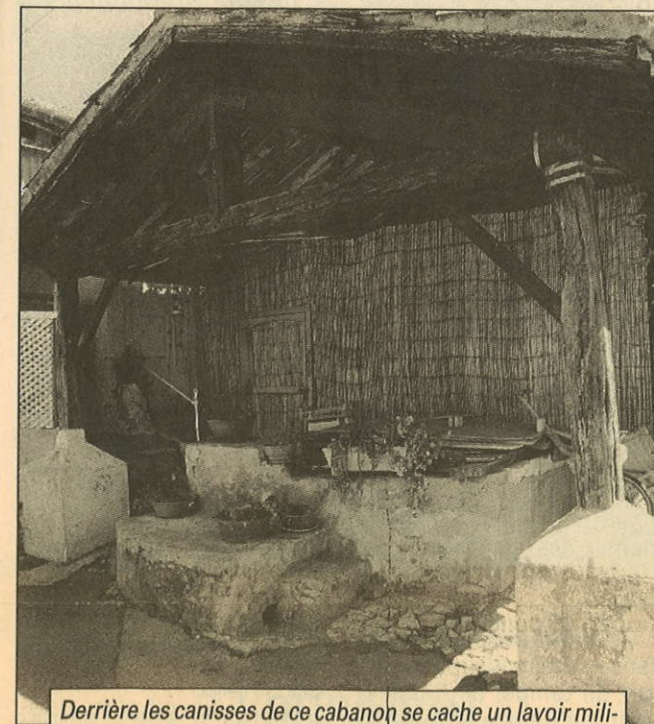
Cinq autres, (n° 4, soit deux logements, 12, 17, 28) sont occupés par des fonctionnaires municipaux.

Enfin, les neuf derniers sont, ou bien occupés par les mêmes locataires depuis longtemps, ou bien "revendus en toute illégalité".

"Le maire en a la liberté d'attribution, explique Frédéric Armaroli, adjoint aux ports, façade maritime et littoral. Un bâtiment communal peut être loué à n'importe qui sans aucune condition, cela s'est toujours fait et c'est légal".

"Nous sommes furieux car certaines vraies familles cannoises n'ont jamais pu accéder à ces cabanons", rétorque Jacques Murisasco.

R. P



Derrière les canisses de ce cabanon se cache un lavoir militaire du XVII<sup>e</sup> siècle, classé monument historique...